

rendue par Mgr Lacroix, évêque de Tarentaise, petit diocèse de Savoie. Cet évêque qui sortait des rangs de l'Université, étant aumônier du lycée Michelet, à Paris, avant de recevoir la consécration épiscopale, avait emporté dans les montagnes confiées à sa sollicitude pastorale un grand amour des études universitaires. Désireux de relever le niveau intellectuel de ses prêtres, il fit donc une ordonnance en vertu de laquelle tout jeune homme qui voulait entrer au grand séminaire devait être bachelier, et ne serait admis aux ordres qu'après avoir passé ainsi sous la coupe de l'Université et reçu son estampille. La mesure fit beaucoup de bruit en France. Que l'évêque engageât ses prêtres les plus intelligents à prendre leurs grades universitaires pour se trouver prêts à remplir tous les postes, c'était une chose qui se faisait déjà presque partout ; mais transformer en mesure générale ce qui n'était qu'un expédient, devenait dangereux pour le recrutement sacerdotal.

— L'ordonnance, sans avoir été formellement déferée à Rome, y fut cependant connue ; et après avoir pris les informations convenables, le cardinal di Pietro, préfet du Concile, a écrit une lettre à Mgr Lacroix, lui rappelant qu'il n'avait pas le droit d'ajouter des empêchements canoniques à l'ordination des clercs, et qu'il voulût bien à l'avenir se contenter de ceux qui sont établis par le saint concile de Trente. L'évêque, ajoutons-le bien vite, s'est complètement soumis ; et il invitera à prendre les grades universitaires seulement ceux de ses séminaristes qui le pourront commodément, et qui ne trouveraient pas dans ce titre, qui est la porte des carrières libérales, une tentation à abandonner leur sainte vocation.

— Et maintenant que l'année va finir, Don Alessandro présente ses vœux aux lecteurs de la *Semaine religieuse* ; et si ses correspondances ont pu faire à quelqu'un quelque bien, il lui demande une courte prière devant la crèche de l'Enfant Dieu.